

FORUM DÉCHETS

Bulletin romand d'information sur la diminution et la gestion des déchets

Éditorial

Réutiliser, recycler, incinérer et stocker. La hiérarchie des déchets existait déjà il y a 20 ans, à la première parution du bulletin FORUM DÉCHETS. Mais, la société du "prêt à jeter" s'est accentuée et les quantités de déchets ont augmenté. Heureusement, le recyclage – par exemple des emballages et des appareils électroniques – se développe, ainsi que le tri des biodéchets. L'introduction des taxes sur les sacs à ordures a aussi fortement encouragé cette évolution. En même temps, les filtres et la valorisation énergétique des usines d'incinération ont bénéficié d'améliorations importantes.

Depuis 20 ans, FORUM DÉCHETS est une plateforme d'échange et d'information sur ces évolutions. La rédaction s'est toujours efforcée d'y présenter également les expériences des communes et des acteurs du domaine. FORUM DÉCHETS a un tirage de 2'000 exemplaires et peut compter sur un lectorat très fidèle composé de communes, de cantons, d'entreprises, d'organisations ainsi que de privés.

En plus des abonnements et des sponsors, c'est en outre grâce au soutien de l'Office fédéral de l'environnement et des cantons (BE, FR, GE, JU, NE, VS, et VD) que la Fondation Pusch peut publier le bulletin FORUM DÉCHETS quatre fois par année. Non seulement le lectorat et les partenaires méritent des remerciements cordiaux, mais aussi Anne-Claude Imhoff et sa petite équipe en charge de la rédaction.

Dès 2016, FORUM DÉCHETS changera de forme. Le contenu, la profondeur et la qualité des sujets resteront, chères lectrices et chers lecteurs, tels qu'ils sont.

*Felix Meier
Directeur de la Fondation
suisse pour la pratique
environnementale Pusch*



Photo: Textor Engineering AG

Quelles options pour bien, mieux ou davantage collecter les biodéchets?

En 2012, l'analyse de la composition des ordures ménagères menée par l'Office fédéral de l'environnement a montré que les biodéchets représentaient le tiers du sac-poubelle, soit la plus grande fraction. Ainsi, en théorie plus de 500'000 tonnes de déchets pourraient être méthanisées ou compostées au lieu d'être incinérées. Mais nombreuses sont les communes qui ne collectent que les déchets de jardin ou les épluchures. Un important potentiel de valorisation des restes alimentaires demeure inexploité, même si des mesures contre le gaspillage alimentaire sont aussi à prendre. Car 250'000 tonnes incinérées étaient des aliments encore comestibles...

Biodéchets, déchets organiques, biogènes, compostables ou verts... Les définitions diffèrent mais s'accordent sur le fait que ces déchets sont valorisables par compostage et/ou méthanisation. Les "déchets verts" comprennent les déchets de taille d'arbres et d'arbustes, les coupes d'herbe ou de fleurs ainsi que les déchets issus de l'entretien de bordures de routes et de parcs. Les ménages produisent des déchets verts (herbes, branchages, fleurs, épluchures) et alimentaires (restes de repas ou aliments non consommés). La révision en cours de l'Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) officialise l'appellation "biodéchets".

Les collectes actuelles permettent déjà de trier 1,5 million de tonnes de biodéchets. Mais il reste encore un potentiel théorique de 200 kg par habitant et par an. Quelles sont les priorités

d'amélioration? Quelles influences ont la reprise des déchets alimentaires sur les collectes? Récolter les restes alimentaires ne contrarie-t-il pas la prévention contre le gaspillage de nourriture? Faut-il obliger les entreprises à les trier? Bref: beaucoup de questions légitimes pour lesquelles les réponses ne sont pas aisées ni uniques, tant les contextes régionaux sont différents.

Sans logistique: le compost décentralisé

Le compostage décentralisé ne mobilise ni transports ni procédés industriels. Il prend des formes individuelles (jardin privé ou lombricompostage) ou collectives (de quartier, en bas d'un immeuble ou en déchèteries). Dans les faits, le compostage n'est pas une opération très difficile. Avec de la motiva-

tion, tout un chacun peut produire un compost de qualité en respectant quelques principes (voir en page 4). Ses objectifs principaux sont la convivialité et l'utilisation sur place du produit final comme engrais. Sa qualité doit être assurée, tout comme doit l'être la motivation des bénévoles qui se chargent du suivi. Il en va de même dans les déchèteries. L'accès doit y être surveillé et le compostage se faire selon les règles de l'art, sous couvert si les déchets sont rapidement fermentescibles. Sinon, il faut préférer une filière industrielle permettant une meilleure hygiénisation, un tri plus poussé des indésirables et une logistique du produit fini (en vrac ou en sacs, souvent labellisé). Dès lors, une collecte organisée régionalement (périmètre de gestion, collaboration intercommunale) permet en général de limiter les coûts de transports.

Les communes n'ont pas l'obligation de collecter les déchets de cuisine ou de table. Il leur faut comparer les exigences et coûts de la logistique (y com-

pris la communication des instructions, si nécessaires en plusieurs langues) avec les avantages d'une valorisation optimale de l'énergie contenue dans ces déchets ainsi que les attentes et motivation des citoyens à les trier.

Zones d'apport vs concurrence interrégionale?

Au contraire de Genève, la plupart des cantons ne soumettent pas les biodéchets à une zone d'apport obligatoire. Même si, dans le canton de Vaud, les autorisations de construire pour des installations de plus de 100 tonnes de déchets par an sont délivrées "uniquement si la preuve du besoin et la compatibilité avec le plan cantonal de gestion des déchets sont établis".

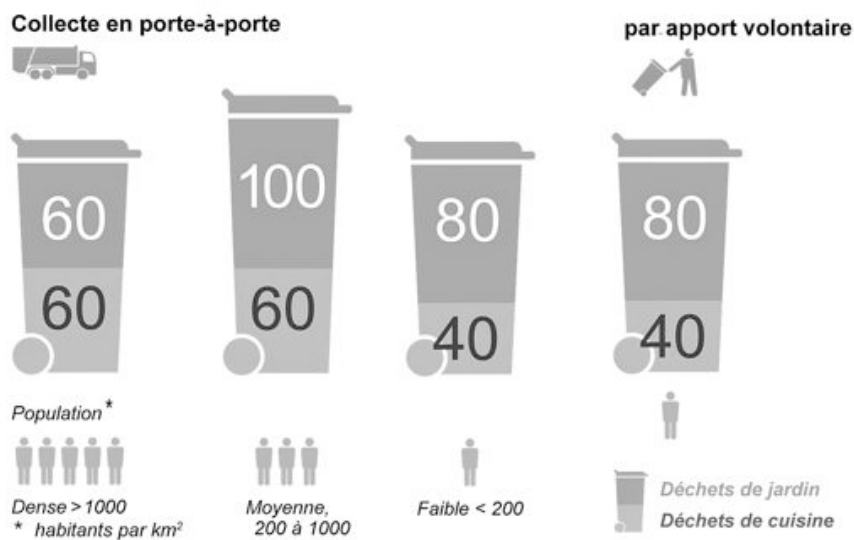
Certaines installations agricoles de méthanisation – bénéficiant pourtant d'une rétribution intéressante sur le courant injecté – peinent à rentabiliser leur installation. Il arrive que les propriétaires prospectent de nouveaux déchets loin, voire hors des frontières de leur canton (maximum 50 km selon l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire). En plus de s'interroger sur les distances induites, les communes intéressées devraient s'assurer que ces repreneurs, s'ils possèdent des animaux de rente, sont au bénéfice d'une autorisation d'éliminer des sous-produits animaux.

Campagne genevoise

Depuis une quinzaine d'années, Genève collecte les déchets de cuisine dans des sacs plastique verts qui ne sont pas sans poser de problème dans les installations de compostage (présence de résidus de sacs plastique dans le compost malgré un tri de ces derniers en entrée d'exploitation). C'est pourquoi, le canton envisage d'abandonner ce mode de collecte. Un essai pilote en ce sens a été lancé récemment auprès de 7'000 ménages représentatifs de la population. Ces derniers se sont vus remettre un bac de collecte ajouré et une cinquantaine de sacs compostables, qu'ils sont appelés à tester durant plusieurs mois. Sur la base des résultats de cette phase pilote, une vaste campagne de sensibilisation au tri des déchets de cuisine sera organisée en 2016. Menée conjointement par le canton et les communes, cette action constitue un élément clé pour atteindre l'objectif prioritaire du nouveau Plan de gestion des déchets (voir aussi en page 6).

Pour les communes, la livraison par les particuliers dans un centre de compostage ou en déchèterie est la moins onéreuse. Les déplacements individuels (et leurs impacts) peuvent se justifier dans des communes rurales et pour des quantités importantes de déchets verts livrés. Mais en principe pas pour les déchets alimentaires ou dans les villes ou communes d'agglomération, qui ont avantage à mettre en place des collectes en porte-à-porte si les quantités sont suffisantes.

Quantités possibles de biodéchets [kg/(habitant x an)]



Biomasse Suisse a récemment édité une brochure permettant aux communes d'évaluer leur potentiel d'amélioration. Une collecte est en principe améliorable si la quantité collectée n'atteint pas 100 kg par habitant et par année dans les communes rurales et les villes, ou 140 kg dans les communes d'agglomération.

Des coûts qui peuvent être optimisés

Le prix moyen de la collecte et du traitement d'une tonne de biodéchets se montait en 2009 à 245 CHF (280 CHF pour l'incinération), mais ne devrait pas dépasser respectivement 100 CHF et 120 CHF la tonne. Une étude récente en Suisse alémanique (sept systèmes analysés par le bureau Textor) confirme ces coûts avec un total variant entre 200 et 230 CHF: 110 CHF pour la collecte (50 CHF en apport volontaire) et 95 à 130 CHF pour la valorisation. L'étude insiste aussi sur trois précautions à prendre: les conteneurs doivent être standardisés (éviter les sacs ou les fûts), les fagots ficelés et une tournée

Source: Biomasse Suisse

Taxer autrement

Lors de l'enquête d'Infrastructure communale (IC) menée en 2009 auprès de 371 villages, villes ou associations intercommunales, il ressortait que le mode de financement le plus fréquent pour la collecte des biodéchets était celui assuré par le biais de la taxe de base. Une taxation au volume ou un forfait annuel sont encore plus rares au seul niveau romand (Fribourg à part). La commune du Haut-Vully a ainsi un système de ligatures (bracelets en papier) à apposer sur le conteneur. Pour un conteneur de 110 l, la vidange coûte 5 CHF, 8 CHF pour 240 l, 20 CHF pour 770 l. La collecte hebdomadaire des fagots se monte à 5.- la pièce. Il existe également une vignette annuelle pour les grandes quantités. La commune de Glovelier (Jura) était aussi satisfaite de son système à vignettes (5 CHF par conteneur de 240 l), même si elle l'a abandonné lors de sa fusion à la Haute-Sorne. Les coûts sont actuellement pris en charge par la taxe de base.

hebdomadaire organisée dès que des restes de repas sont collectés.

En général, les coûts de gestion des biodéchets sont directement reportés sur la taxe de base à hauteur, en moyenne, de 18 CHF par habitant et par an (entre 15 et 27 CHF auprès des communes romandes contactées pour

ce numéro). L'équité de cette prise en charge par la taxe forfaitaire interroge de nombreuses communes, en particulier pour les quantités de déchets verts provenant de jardins privés et qui sont parfois conséquentes. Certaines communes facturent ainsi les conteneurs de déchets verts (voir encadré ci-contre), mais il faut dès lors s'attendre à une diminution des quantités potentielles (-30% selon un des exemples Textor).

Les collectes les plus populaires sont certainement celles qui acceptent même les litières d'animaux, les restes de repas crus ou cuits y compris viandes et poissons. Mais on peut voir dans une liste positive aussi tolérante un manque d'encouragement à limiter le gaspillage alimentaire et un non-respect du principe du pollueur-payeur.

Avec ou sans sacs biodégradables?

En plus du cas particulier du canton de Genève (voir encadré en page 2), de plus en plus de communes tolèrent les sacs biodégradables, que la révision de l'OTD pourrait cependant interdire. Les principaux arguments contre sont: le risque de confusion avec les sacs de caisse en plastique dérivé du pétrole et la difficulté de leur dégradation dans certaines installations. La commune de Crissier (VD) y est favorable. Elle vend à

prix coûtant à la population des poubelles aérées permettant de limiter les odeurs et des rouleaux de sacs de 9 litres évitant les jus au fond du bac.

Et les lavures de la restauration commerciale?

Certaines communes prennent à leurs charges les coûts de collecte des lavures (épluchures, reste de repas) de la restauration pour s'assurer qu'elles ne soient pas incinérées. D'autres exigent des restaurateurs les contrats de prestataires pour éviter une élimination par la collecte des déchets verts ou des ordures ménagères. Mais comme il ne s'agit pas de déchets urbains, la plupart des communes n'interviennent pas, alors même que l'introduction de la taxe au sac (par exemple 6 CHF le sac de 110 litres) n'est pas toujours incitative en comparaison du prix moyen de location et de collecte du conteneur à lavures, qu'il faut en plus rincer régulièrement! La bonne nouvelle est que la restauration n'est responsable que de 5% du gaspillage alimentaire, loin des 45% imputés aux ménages.

Anne-Claude Imhoff
BIRD, Prilly et Genève

Pour en savoir plus

- Quand les pelures d'oignons donnent plein gaz, aide ciblée pour les communes (2015), info@biomassesuisse.ch,
- L'étude comparative Textor Engineering AG a été présentée lors du Congrès des communes de janvier 2015. Un résumé en français est disponible sur www.infrastructures-communales.ch.
- Biodéchets: la Suisse forcée de se mettre à la table de l'Union européenne, FORUM DÉCHETS n° 91, juin 2012, avec le détail des filières de lavures autorisées ou non, téléchargement sur notre site.

Volumes et charges maximales des conteneurs



Les conteneurs "verts" pour les biodéchets (ici en ville de Zurich) sont en général proposés dans les tailles ci-dessus (ceux de 350 l sont moins adaptés). La charge maximale est atteinte dès que le conteneur est à moitié rempli de déchets de cuisine ou de restes de repas. En revanche, il peut être rempli entièrement de déchets verts (souvent trop vite pour un conteneur de 140 l) ce qui représente environ 40 kg pour 240 l. Certaines villes organisent le ramassage des lavures de restaurant ainsi que le nettoyage des conteneurs. Pour un exemple (prix, type de conteneur et organisation), se référer à www.lausanne.ch/assainissement.

Composter au pied de son immeuble

Un des premiers numéros de FORUM DÉCHETS (1995) traitait du compostage individuel et de ses avantages. À l'époque, on formait des conseillers en compostage, disponibles par le biais des communes, car le compostage limite les investissements publics dans des centres industriels ainsi que les coûts de ramassage et il responsabilise les consommateurs. Cependant, en vingt ans, l'organisation de collectes centralisées (déchèteries ou porte-à-porte) a annulé les rares démarches visant à ce que les personnes formées puissent fonctionner au sein des communes, au contraire de la Suisse alémanique. Depuis 2012, l'association sans but lucratif ProxiCompost vise à promouvoir le développement du compostage de proximité sous toutes ses formes et dans la convivialité. Entretien avec son président.

FORUM DÉCHETS: Certaines communes soutiennent-elles votre association?

Jay Reuter: Oui, des communes se mettent à nous solliciter pour mettre en place des structures de compostage partagé auxquelles elles participent financièrement et logistiquement. Ainsi, les communes de Nyon (VD) et du Grand-Saconnex (GE) équipent leurs potagers urbains de composteurs collectifs installés par ProxiCompost. Le but principal est ici de valoriser les résidus de culture sur le lieu même de leur production, afin d'amender les parcelles cultivées.

FD: Quel budget prévoir?

JR: Notre pack comprend diverses prestations assurées par l'association, parmi lesquelles un suivi durant une année. Il coûte 1000 CHF pour des pro-

jets impliquant plus de dix ménages. Un tarif moindre est envisageable pour des sites de plus petite taille, à titre promotionnel.

FD: Combien de temps prend en moyenne l'installation d'une place de compostage de proximité?

JR: Entre la première rencontre avec les intervenants (chef de service, gestionnaire de coopérative ou locataires) et l'inauguration du site, la durée pour la mise en place varie entre six mois à un an: cela dépend de la volonté des demandeurs et des procédures de validation (emplacement, coût, référents, etc.).

FD: Comment vous assurez-vous de la motivation des participants?

JR: Nos critères d'entrée en matière pour un projet sont un espace dispo-

nible pour installer des composteurs, mais aussi et surtout le recrutement de personnes motivées et disposées à veiller au compostage en tant que référents. Tous les cas de figure sont étudiés afin de trouver une solution adéquate: de la PPE de six logements à la coopérative qui en compte plus de 70. Les débouchés pour le compost produit sont les potagers urbains, les balconnières des locataires, les espaces verts et autres haies.

FD: Y a-t-il également un potentiel auprès d'entreprises (par exemple des cantines d'usine disposant d'espaces verts)?

JR: Oui. D'ailleurs des exemples voient le jour en France dans des grandes surfaces, des cantines scolaires avec l'implication des élèves, etc. Il est important d'avoir toujours un débouché local pour le compost.

FD: Faut-il que les communes renoncent aux solutions centralisées pour promouvoir des composts de proximité?

JR: Notre offre s'inscrit dans une démarche en complémentarité des collectes communales. Il s'agit de donner aux citoyens motivés la possibilité de participer à une gestion locale, durable et conviviale de ces déchets. Le développement du compostage de proximité permet de réduire les volumes de déchets à transporter et à traiter. Il permet aussi de produire localement un amendement de qualité, qui évitera l'achat de terreaux parfois dispendieux pour l'environnement.



Grand-Saconnex (GE), potagers urbains Pom'tager: on se forme au B.A. BA du compostage, qui fait la part belle au volet social en recréant du lien et de la convivialité.

Contact:
Jay Reuter, président
info@proxicompost.ch
www.proximpost.ch

Du compost de qualité pour les sols

L'entreprise Ecorecyclage offre une palette de services allant de la déchèterie pour la commune de Lavigny et d'un centre de tri pour les professionnels jusqu'à un service de bennes et la location d'équipements divers. La revalorisation de la matière organique – centre de compostage et usine de biogaz – est un secteur particulièrement important et en constante amélioration. En plus du gaz injecté dans le réseau depuis 1998, ces installations produisent un compost de qualité.

Cet espace rédactionnel est réservé à **ECORECYCLAGE** qui a soutenu la réalisation de ce numéro de **FORUM DÉCHETS** et que nous tenons ici à remercier.

FORUM DÉCHETS: Quelles sont vos dernières innovations dans le traitement des déchets compostables?

Luc Germanier: Notre installation traite annuellement 27'000 tonnes de déchets verts, dont 20'000 digérées pour la production de biogaz (60% de méthane). Ce dernier est ensuite filtré avant injection dans le réseau de gaz naturel (avec moins de 3% d'impuretés, soit 97% de méthane). Cette année, grâce à une seconde installation d'épuration, la production de méthane doublera. Une turbine va assurer l'autonomie énergétique du site. En matière d'élimination des plastiques, le tri aérodynamique en place (séparation par insufflation d'air) permet une nette amélioration du produit final, mais évidemment pas autant qu'une collecte de déchets verts exempte de plastique.

FD: Où est valorisé le résidu solide de la digestion?

LG: Il rejoint notre installation de compostage pour une maturation de deux fois 15 jours. Le compost est ensuite criblé et tamisé.

FD: Vos installations rencontrent-elles régulièrement des problèmes d'odeur? (NDR: il n'y avait pas de nuisances olfactives pendant la visite.)

LG: Nous avons investi pour limiter les problèmes liés aux installations (couverture des fosses, brumisation de l'air des halles à composter avec des huiles essentielles, capteurs d'odeurs au-dessus de la zone de réception, etc.). Nous venons de réaliser une étude olfactive nous aidant dans le choix des mesures utiles.

Par contre, des odeurs peuvent encore provenir par exemple de la vidange d'une benne de déchèterie dans laquelle du gazon a été stocké au soleil pendant 15 jours. Pour les cas spéciaux, nous avons un protocole d'annonce auprès de l'administration communale et de l'institution de Lavigny. Nous veillons à informer et inviter la population régulièrement.

FD: Que conseillez-vous aux communes pour limiter la présence de plastique lors de la collecte auprès des ménages?

LG: De mettre en place une collecte



En plus de l'ensachage du compost dans des sacs de 25 et 40 litres, l'entreprise a développé une offre en big bag (100 ou 500 l), refermable et protégé des intempéries. Bientôt, il pourrait être aussi possible de l'utiliser pour la livraison en retour de déchets verts.

FORUM DÉCHETS

Ayant renoncé à la publicité au profit d'un sponsoring, FORUM DÉCHETS offre au secteur privé – qui mène aux côtés des services publics un combat actif contre les déchets – une tribune pour faire connaître son point de vue, son expérience. En fonction des prochains thèmes abordés par la rédaction, un publi-reportage pourrait être intéressant pour votre entreprise...

porte-à-porte, d'accepter les déchets cuits et les sacs compostables. Il est aussi important de connecter à nouveau la population au sol, de lui rappeler l'importance de son geste.

FD: Comment est valorisé le compost final?

LG: Il est principalement utilisé en agriculture, y compris biologique, et par des horticulteurs ou des paysagistes. Cette année, plusieurs communes ont soutenu une action pour les particuliers. Par l'intermédiaire des déchèteries, la population a pu acheter du compost en sac à prix réduit, et ainsi fermer la boucle...

FD: Y a-t-il un risque de surplus de production de compost?

LG: Dans le canton de Vaud, il y a plus de 14'000 hectares de surfaces agricoles à nourrir par du compost. La production actuelle couvre 43% des besoins. Les communes peuvent donc continuer à collecter. Mais il faut aussi que les agriculteurs persévèrent dans leur effort à utiliser du compost et non des engrais chimiques, malheureusement souvent trop bon marché.

*Propos recueillis par
Anne-Claude Imhoff
auprès de M. Luc Germanier,
administrateur délégué
d'Ecorecyclage à Lavigny,
du groupe Holdigaz SA
www.ecorecyclage.ch*

Réaffirmation d'une politique incitative envers les ménages, généralisation du tri des déchets de cuisine, application du principe du pollueur-payeur pour les entreprises: en matière de gestion des déchets, le canton de Genève devra relever de nombreux défis au cours des prochaines années. Pour y parvenir, le Conseil d'Etat a adopté le 25 mars 2015 un nouveau Plan de gestion des déchets. Cet outil opérationnel définit l'organisation et les infrastructures nécessaires pour maîtriser la question des déchets jusqu'à fin 2017.

50% de recyclage, 0.- taxe poubelle!

Si le taux cantonal de récupération des déchets urbains a fortement augmenté au cours des dernières décennies – passant de 10% en 1990 à 31% en 2000 et 45% en 2014 –, il subit un fléchissement depuis quelques années. Pourtant, plus de la moitié des matériaux contenus dans nos poubelles serait encore parfaitement recyclable. C'est pourquoi le *Plan de gestion des déchets* fixe comme objectif prioritaire de valoriser 50% des déchets urbains d'ici fin 2017.

Pour y parvenir, l'analyse de la composition des poubelles démontre clairement que le principal potentiel réside dans la généralisation du tri des déchets de cuisine, qui représentent à eux

seuls un tiers de nos ordures. Cette stratégie s'est concrétisée dès le printemps 2015: quelque 7'000 ménages ont été sollicités pour évaluer de nouveaux bacs ajourés et sacs de collecte compostables. Les résultats de ce test de terrain déboucheront, dès 2016, sur une vaste campagne en faveur de la valorisation des déchets de cuisine. Développée en partenariat avec les communes et les commerces, cette opération consistera notamment en la distribution de matériel de collecte sur l'ensemble du canton.

Concernant les déchets issus des entreprises, l'objectif de récupération a été fixé à 70% en 2017. Pour y parvenir, le Plan de gestion des déchets mise

principalement sur la suppression des tolérances communales en matière de collecte des incinérables. De nos jours, de nombreuses communes lèvent encore gratuitement les déchets des PME et PMI à l'occasion du ramassage des ordures ménagères. Cette pratique, non conforme au principe du pollueur-payeur et contreproductive en termes de motivation au tri, devra être totalement abandonnée d'ici fin 2016. À l'avenir, les petites entreprises pourront éliminer gratuitement leurs déchets triés, mais pas la fraction incinérable.

La valorisation des déchets constituant une nécessité environnementale doublée d'un important enjeu économique, le canton de Genève œuvre depuis de nombreuses années à l'accroissement du taux de recyclage. Contrairement à la quasi-totalité des cantons suisses, Genève est cependant convaincu que le tri constitue un acte citoyen qui peut être pratiqué sur une base volontaire, sans incitation financière. C'est pourquoi le canton se positionne clairement contre l'introduction d'une taxe poubelle, dont les incidences négatives (baisse de la qualité du tri, incinération sauvage, tourisme des déchets, mise en place d'un système de contrôle contraignant, etc.) ne doivent pas être sous-estimées.

Le nouveau Plan de gestion des déchets s'inscrit dans la continuité de cette politique: en fixant un objectif de récupération de 50% d'ici fin 2017, Genève souhaite démontrer sa capacité à trier aussi bien que le reste du pays, par conviction plutôt que par pression sur le porte-monnaie.

Matthieu Raéis
chef du secteur déchets
service de géologie
sols et déchets (GESDEC)



Le nouveau plan de gestion des déchets du canton de Genève est téléchargeable sur www.ge.ch/dechets/publications.

Biodéchets

Plus de soixante communes ont été candidates à l'obtention du GREEN AWARD® 2015, distinction qui récompense la "meilleure gestion des biodéchets de Suisse".



L'association Biomasse Suisse, issue de la fusion en début d'année 2015 de l'ASIC-VKS et de Biomasse Schweiz, a récompensé le 19 juin dernier à Berne trois communes pour leurs efforts dans la valorisation des biodéchets, que ce soit par l'information, la mise à disposition des moyens de collecte aux citoyens ou une approche novatrice. La Ville de Morges a gagné le premier prix. La deuxième et troisième place ont été décernées respectivement à Frauenfeld et Crissier. *Détails sur greenaward.ch.*

Taxes des entreprises

Une entreprise sise sur la commune de Prilly (VD) s'interroge sur l'obligation qu'elle a à payer une taxe forfaitaire annuelle de 100 CHF, alors qu'elle ne bénéficie pas de la collecte des ordures ménagères et qu'elle n'a pas accès aux écopoints. La commune confirme que les entreprises qui produisent plus de déchets qu'un ménage moyen gèrent leurs déchets de manière autonome, via un prestataire de service, tout en payant la taxe forfaitaire afin de participer au financement des infrastructures selon le principe de mise à disposition. La taxe permet de couvrir des frais inhérents à la gestion globale des déchets (traçabilité, directive annuelle, etc.). Les entreprises peuvent

aussi utiliser la déchèterie professionnelle à disposition. Sur un sujet analogue, une entreprise du Mont-sur-Lausanne a gagné auprès du tribunal cantonal le droit de ne pas payer la taxe forfaitaire de 190 CHF. Mais la commune a recouru auprès du tribunal fédéral, qui lui a donné raison. La Haute Cour a ainsi confirmé le caractère "incompressible" de la taxe forfaitaire, "qui rétribue les coûts d'infrastructures liés à la gestion des déchets qui doivent être maintenues indépendamment de leur utilisation effective".

Triologue

Plusieurs associations, dont Swiss Recycling et l'Association suisse des exploitants d'installation de traitement des déchets, vont initier dès août un dialogue sur les défis et les solutions possibles en matière de déchets et de gestion des ressources 2030. Le projet, nommé "Triologue des ressources", doit permettre de créer la base pour de nouvelles lignes directrices concernant l'économie des ressources et des déchets pendant les deux prochaines années, dans le cadre d'un dialogue entre les milieux concernés, y compris les communes.

Agenda

Événement Smart City 2015, mercredi 23 septembre, au SwissTech Convention Center, à Ecublens (EPFL).

Les nouveaux usages et les technologies ont un impact prépondérant sur le modèle économique d'une entreprise. Et pour une ville? Pendant l'événement Smart City 2015, des exemples de villes ayant mis en place des projets "smart" (énergie, gestion des déchets, télécommunications, etc.) seront présentés et leurs impacts démontrés. Programme et inscription sur www.smartcityday.ch.

Symposium sur l'assainissement des stands de tir, jeudi 17 septembre, à Wädenswil (ZH).

Après le 31 décembre 2020, les indemnités en vertu de l'OTAS pour les installations de tir civiles ne seront accordées que si les tirs ne se font plus dans le sol. Les anciennes buttes pare-balles seront de préférence assainies. L'état de la technique et les expériences acquises dans le cadre de l'assainisse-

ment seront discutés lors de ce symposium. Sans traduction simultanée. Deux exposés seront présentés en français. *Information bilingue sur www.zhaw.ch/iunr/bodenoekologie.*

Agenda Pusch

Formation continue "Professionalisation de la gestion des déchèteries", jeudi 3 septembre, à Yverdon-les-Bains.



Cette journée aura lieu au nouveau centre TRIPÔLE. Elle informera les élus communaux responsables sur les enjeux relatifs à la gestion des déchets et en particulier des déchèteries, tout en encourageant l'échange d'expériences entre intervenants et participants. Elle débattera de questions de fond telles que "jusqu'où doit aller l'action communale en matière de déchets?", précisera certains fondamentaux (notamment concernant les filières de recyclage) et exprimera plusieurs recommandations pour l'optimisation des déchèteries. La visite de la déchèterie et de la ressourcerie STRID clôturera la journée.

Formation continue "Gestion environnementale de la voirie - Cours pratique hiver", vendredi 2 octobre, à Lausanne.

Les employés de la voirie jouent un rôle important pour l'entretien des voies de circulation et des espaces verts (bords de route, parcs, haies et lisières de forêts...). L'objectif de cette journée est de proposer une synthèse des enjeux concrets et des bonnes pratiques. Elle aura lieu au Vallon, dans les locaux du Service des routes et de la mobilité de la ville de Lausanne. Elle s'adresse principalement aux employés communaux des services de voirie, aux responsables politiques et aux bureaux spécialisés.

Programme et inscription pour ces journées: Secrétariat romand Pusch,

tél. 027 607 10 80
info@pusch.ch
www.pusch.ch

FORUM DÉCHETS

Bulletin romand d'information sur la diminution et la gestion des déchets



* Sur les chantiers, **des déchets spéciaux** (ici pots de peinture pleins) sont parfois abandonnés ou mis dans une filière non conforme. Sur Vaud, les communes ont principalement un rôle de contrôle des dépôts illicites ou des feux de chantier. La surveillance de la **gestion des déchets de chantier** est réalisée par le service cantonal compétent. Mais, sur la base d'une convention (patronat, syndicats, état et SUVA), la Commission de surveillance met à disposition **sept enquêteurs** qui dénoncent les infractions. La Fédération vaudoise des entrepreneurs propose aussi à ses membres des 5 à 7 spécifiques au thème des déchets de chantier. Depuis dix ans, la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture organise **une collecte annuelle** des déchets spéciaux. En février 2015, ses membres ont livré 100 tonnes de soldes de peintures et bidons vides sur six sites, après inscription sur www.frepp.ch/activites.

.....
Abonnement d'un an (4 numéros) **fr. 25.-**
 Abonnement multiple annuel **fr. 10.-/abonn.** pour 10 abonn. ou plus
 (plusieurs exemplaires à la même adresse)
Anciens numéros
 fr. 6.- pour 1 exemplaire **fr. 4.50/ex.** pour 2 exemplaires
 fr. 4.-/ex. pour 3 exemplaires **fr. 3.50/ex.** pour 4 exemplaires
 fr. 3.-/ex. de 5 à 9 exemplaires **fr. 2.50/ex.** dès 10 exemplaires

déchèteries communales, 53. Manifestations, 54. Amiante, 55. Compost individuel, 56. Papiers, 57. Tourisme, 58. Construction écologique, 59. Aéroports, gares, 60. Déchets = Ressources, 61. Mouvements de déchets, 62. Déchets ultimes, 63. Lampes fluorescentes, 64. Écopoints, 65. Santé au travail, 66. Routes, 67. Restauration, 68. Littering, 69. Plastiques, 70. Écobilans, 71. Déchets OREA, 72. Manifestations, 73. Tri mécanique, 74. Écologie industrielle, 75. Communication, 76. Déchets verts, 77. Matières premières secondaires, 78. Ferraille, 79. Travaux publics, 80. Vieux textiles, 81. Véhicules hors d'usage, 82. Plans de gestion, 83. Impression, 84. Décharges, 85. Entreprises/commerces, 86. Incitations, 87. Chantiers, 88. Appels d'offres, 89. Matériaux dangereux, 90. Infrastructures, 91. Déchets verts, 92. Plastiques, 93. Différences Suisse-UE, 94. Sources lumineuses, 95. Incinération, 96. Repreneurs finaux, 97. Règlements communaux, 98. Littering, 99. Appareils élect(ron)iques, 100. Encombrants, 101. Activités d'insertion, 102. Bois, 103. Collecte des biodéchets

Bulletin d'abonnement à FORUM-DÉCHETS



✂ À envoyer à la rédaction par courrier, fax ou courriel

[] Je m'abonne à **FORUM DÉCHETS** pour une durée d'un an

[] Je désire recevoir les numéros suivants déjà parus:

Nom: Prénom:

Société:

Adresse:

Date: Signature:

POSTCODE 1

JAB
1008 Prilly

Impressum

Éditeur:

– **Fondation suisse pour la pratique
environnementale Pusch** (Stiftung
Praktischer Umweltschutz Schweiz)
Hottingerstrasse 4, CP 211
CH-8024 Zurich
Tél. 044 267 44 11, fax 044 267 44 14
www.environnement-pratique.ch

Avec le soutien de:

– Office fédéral de l'environnement,
OFEV;
– Cantons de Genève, Vaud, Valais,
Fribourg, Neuchâtel, Jura, Berne

Tirage de ce numéro: 2000 ex.

Rédaction, layout et administration:

**BIRD, Bureau d'investigation sur le
recyclage et la durabilité**
Route de Renens 4, CH-1008 Prilly
Tél. 021 624 64 94, fax 021 624 64 71
courriel bird@rds-sa.ch

Commandes et abonnements sur:
www.forumdechets.ch

Impression: ArtPRINT, Lausanne,
sur papier recyclé Cyclus blanc